

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 mai 2017

Le 15 mai 2017 à 18h07, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Madame Sophie ARTARIAS-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves MESNARD représenté par Sylvia BARTHELEMY
Pierre MINGAUD représenté par André JULLIEN
Michel LAN représenté par Rémi MARCENGO
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD
Christiane PETETIN représentée par Muriel HENRY
Vincent RUSCONI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI
Giovanni SCHIPANI représenté par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL

Etaient absents :

Joëlle MELIN
Serge PEROTTINO

CT4/150517/14

Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY

Approbation de la grille tarifaire des sorties à la journée période 2017/2018 de l'Université du temps Libre (UTL) sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170515-CT4-150517-14- DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017
--

L'Université du Temps Libre (UTL) créée en 1995 par la ville d'Aubagne a intégré ses activités aux compétences du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012.

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'UTL propose tout au long de l'année un catalogue de plus de 27 activités (ateliers, séminaires, sorties, stages) et un cycle de 70 conférences de septembre à juin. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage dans un esprit d'ouverture et de convivialité.

L'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile connaît un succès grandissant avec un record d'inscriptions de 960 adhérents à la rentrée 2016/2017, soit 1 % de la population du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile. (Répartition : 65 % Pays d'Aubagne et de l'Etoile et 35 % hors Territoire & villes partenaires).

Il est nécessaire de délibérer, chaque année, les tarifs des sorties à la journée de l'Université du Temps Libre et de fixer les barèmes pour la période 2017/2018.

Plus de 650 adhérents sont inscrits dans les 4 thématiques de sorties proposées à l'UTL : Archéologie/ Patrimoine, Culture & découvertes, Sciences naturelles et Randonnées. Ce sont 11 à 13 cars de 25 à 50 personnes qui partent en sorties chaque mois.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 2 mai 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de délibérer, chaque année, les tarifs des sorties de l'Université du Temps Libre ; seuls les tarifs sur une base de 31 à 50 participants par bus n'ayant pas été augmentés depuis 2012/2013 nécessitent une indexation liée à l'augmentation des transports, les autres tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable aux barèmes suivants afin de pouvoir procéder aux inscriptions de la rentrée 2017 / 2018 qui interviendront dès le mois de juillet pour les anciens adhérents et en septembre pour les nouveaux adhérents :

Transports (dans un rayon de kms) Sur une base de 31 à 50 participants par bus	
Jusqu'à 50 kms	12 euros
De 50 à 150 kms	15 euros
De 150 à 250 kms	17 euros
De 250 à 400 kms	20 euros
Transports (dans un rayon de kms) Sur une base de 25 à 30 participants par bus	
Jusqu'à 50 kms	18 euros
De 50 à 150 kms	21 euros
De 150 à 250 kms	24 euros
De 250 à 400 kms	27 euros
Dans le cadre de sorties avec découverte de musées, sites, parcs nationaux, fondations etc..., les tarifs suivants viendront s'ajouter aux tarifs transports.	
1 ^{er} tarif	3 euros
2 ^{ème} tarif	5 euros
3 ^{ème} tarif	7 euros
4 ^{ème} tarif	10 euros
5 ^{ème} tarif	12 euros
6 ^{ème} tarif	15 euros
7 ^{ème} tarif	18 euros

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170515-CT4-150517-14-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170515-CT4-150517-14-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017